

Communiqué **Pour diffusion immédiate**

La protection de l'eau : au cœur des préoccupations de BVSM !

Shawinigan, lundi 25 novembre 2019 – Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM), dont la mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur tout le territoire de la rivière Saint-Maurice, a procédé à un exercice de priorisation des problématiques les plus criantes de son territoire d'intervention.

Un travail concerté !

Au cours de la période estivale, plus de 130 personnes se sont mobilisées pour prêter main forte à BVSM afin de prioriser les problématiques liées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques les plus importantes dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice, et ce, via trois (3) ateliers de réflexion et d'échanges sur le thème de l'eau (Shawinigan, La Tuque et Saint-Michel-des-Saints) et d'un sondage en ligne. De plus, il est important de souligner que ces problématiques seront intégrées dans le plan d'action du plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme. D'ailleurs, au cours de la prochaine année, des comités techniques seront mis sur pied afin de travailler sur les différentes actions à mettre en œuvre pour pallier aux problématiques identifiées.

5 problématiques prioritaires !

1) Érosion des berges d'origine anthropique

L'accélération du processus naturel d'érosion des berges peut entraîner des conséquences économiques et environnementales néfastes. De fait, ce phénomène est une menace pour l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains. L'augmentation de la dégradation des rives aux abords de plusieurs lacs et cours d'eau dans le bassin versant de la rivière Saint-Maurice est notamment attribuable à différentes activités anthropiques (exemples : enrochement, excavation, construction sur les rives, retrait de la végétation naturelle constituant la bande riveraine, et bien plus).

2) Impacts de la navigation de plaisance sur les plans d'eau et les écosystèmes riverains

Certaines activités de navigation de plaisance peuvent engendrer des répercussions sociales et environnementales négatives (exemples : vagues exacerbées, bruit des moteurs, brassage et mise en suspension des sédiments, introduction d'espèces aquatiques exotiques envahissantes, et bien d'autres). Afin de limiter les conflits d'usage sur les lacs et cours d'eau, et ce, tout en limitant les impacts sur l'environnement, les activités nautiques doivent être encadrées et des mesures doivent être mises en place pour protéger les plans d'eau et les écosystèmes riverains.

3) Impacts des changements climatiques

Selon les prévisions, la fréquence des épisodes extrêmes (précipitations, inondations et sécheresses) sont susceptibles d'augmenter au cours des prochaines décennies. Ainsi, les risques d'inondations sévères seront probablement plus élevés et, par le fait même, les coûts liés aux dommages qui y sont associés augmenteront. Il est donc nécessaire de s'attarder à la problématique des changements climatiques dans un contexte d'adaptation et d'aménagement du territoire.

4) Impacts des pesticides et fertilisants sur la biodiversité

La présence de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) et de fertilisants dans l'eau représente une menace pour la faune et la flore du milieu. L'aspect toxique de ces produits entraîne des risques pour la santé humaine, au même titre que pour la santé des écosystèmes aquatiques (exemple : accélération du processus d'eutrophisation, soit le vieillissement prématuré des lacs et cours d'eau). Ces produits se retrouvent dans les cours d'eau, entre autres, par ruissellement, infiltration du sol et drainage souterrain.

5) Perte et dégradation des milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques assurent une multitude de fonctions écologiques. Par exemple, ces milieux constituent des habitats de prédilection pour un grand nombre d'espèces fauniques et floristiques. De plus, les milieux humides riverains atténuent l'effet des crues, diminuant ainsi les risques d'inondation en aval des cours d'eau. La dégradation et la perte de ces milieux amène une diminution de la résilience des écosystèmes, tout en impactant les êtres humains et la biodiversité. Ainsi, il est nécessaire de les préserver, en mettant l'accent sur les milieux devant être la cible d'efforts de protection, tels que la baie du Trou à Barbotte (Saint-Roch-de-Mékinac) et le marais Fitzpatrick (La Tuque).

À propos de Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est un organisme mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dont la mission est d'offrir son expertise à la communauté afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes sur tout le territoire de la rivière Saint-Maurice. Pour ce faire, l'organisme a pour mandat de réaliser un Plan directeur de l'eau et de coordonner la mise en œuvre des actions prioritaires qui sont déterminées dans cet outil d'aide à la décision.

- 30 -

Source et information :

Ariane Cyr

Coordonnatrice du plan directeur de l'eau
Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
Tél. : 819 731-0521 #5 | ariane@bvsm.ca



© BVSM, 2019

Atelier de réflexion et d'échanges sur le thème de l'eau, Shawinigan, 13 juin 2019